

1 – LES AFFAIRES EUROPEENNES

(Source : direction adjointe des relations internationales affaires européennes).

RESEAU EUROCITIES

Composition : 138 métropoles de l'Union européenne, Norvège, Islande, pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats Indépendants.

Objectifs :

- mise en réseau de villes.
- échange d'expériences sur toute une série d'aspects urbains, les villes apprennent les unes des autres et renforcent la capacité de l'ensemble du réseau à élaborer des politiques et à les influencer.
- développer et influencer les politiques européennes.

Adhésion :

La Métropole azuréenne est membre du Réseau Eurocités depuis 1989.

Implication :

Elle participe aux différentes commissions de travail en faisant entendre ses recommandations et en faisant valoir son expertise en collaborant à des groupes d'étude sur les thèmes suivants : les nouvelles technologies de la communication, le développement économique, les transports urbains, la culture, le développement urbain durable...

RESEAU DES VILLES EUROMED

Composition : Plus de 80 villes euro-méditerranéennes.

Euromed a intégré le réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en 2007 après le vote des membres.

Objectifs : initier un dialogue réel et interactif entre les Cités du Nord de l'Europe et du Sud de la Méditerranée, ainsi que le développement de projets innovants entre les villes membres.

Adhésion : la Ville de Nice a adhéré dès l'origine de la création du réseau en 2000.

Implication :

La Municipalité niçoise a participé activement aux réflexions et aux actions du réseau sur le thème de la gouvernance locale et des investissements croisés en Méditerranée, ce qui lui a permis d'obtenir :

- en 2004, le poste de Vice-présidente pour la Région Europe au côté de la Ville de Turin (Présidente).
- En 2008, Présidente du réseau.

EUROCITES FRANCAISES

Objectifs :

Promouvoir le positionnement des villes françaises sur l'échiquier européen. Elles continuent actuellement à conjuguer leurs efforts pour promouvoir et défendre les villes françaises sur la scène internationale et auprès des institutions européennes.

Adhésion : janvier 1994.

CITES UNIES FRANCE

Adhésion : décembre 2008.

Composition : 500 adhérents.

Objectifs :

Animation de groupes-pays, de groupes thématiques, organisation de journées de la coopération décentralisée et également une mission de conseil et d'assistance.

Implication :

La Municipalité niçoise participe aux groupes de travail notamment sur le tourisme et aux réunions pays.

Elle a été élue au poste de Vice-Président en mars 2009.



Les programmes d'initiative communautaire

INTERREG II

« **Action commune de promotion touristique sur les marchés locaux et les marchés des pays de l'Est** », en partenariat avec la Ville d'Imperia.

Ce projet a été approuvé en octobre 1997 et visait la réalisation d'une promotion conjointe (Nice-Imperia) sur les marchés extra-communautaires : Russie, Hongrie, République Tchèque, Ukraine.

« **Traitement et valorisation des déchets** » en partenariat avec la Ville d'Imperia. Ce projet, approuvé en mars 1998, a permis de dresser un diagnostic de la situation actuelle en matière de traitement des déchets, d'élaborer ensemble des recommandations adaptées à chaque situation locale et d'améliorer le niveau de prestation des services rendus aux populations.. Ces échanges d'expériences réciproques entre les techniciens des deux pays a permis le lancement effectif de la collecte sélective sur la Ville de Nice.

« **Saveurs de Méditerranée** », en partenariat avec la Ville d'Imperia et la Chambre de Commerce d'Imperia. Ce projet, approuvé en mai 1999, a développé l'offre touristique liée à la découverte de la gastronomie locale à travers une série de circuits gastronomiques proposés dans une publication spécialisée.

« **Etude des bassins versants de la zone Liguro-Provençale** », qui est un projet en partenariat avec la Région Ligurie, approuvé en mai 1999. Il a essentiellement consisté à mesurer les polluants aux embouchures du Paillon et d'une rivière italienne, pour quantifier les flux, et à valider une méthodologie homogène applicable à l'ensemble du littoral de la zone Ramoge.

INTERREG III

« **Arch'heritage** » : création d'un diplôme universitaire franco-italien en Réhabilitation – Patrimoine Architectural.

Chef de file unique : Ville de Nice. En partenariat avec l'Université de Gênes, l'Université de Nice Sophia-Antipolis, la Chambre de Commerce Italienne à Nice, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Società di Promozione per l'Università nell'Imperiese (S.P.U.I.).

Ce Diplôme Universitaire Franco-Italien en Réhabilitation du Patrimoine Architectural, de niveau 5ème année, devenu Master 2^{ème} année en 2004, tend à valoriser l'identité transfrontalière à travers la connaissance réciproque du patrimoine culturel et naturel commun.

Les programmes communautaires

5ème et 6ème PCRD

Participation à un projet intitulé INTELCTITIES, dans le domaine de la Société de l'Information.

Il s'agissait d'évaluer la faisabilité et d'expérimenter un ensemble de services interactifs, utiles quotidiennement aux citoyens et aux entreprises, regroupant tous les services publics, qu'ils soient de compétence municipale, régionale ou nationale, en régie ou concédés.

Coopération décentralisée dans les pays en développement 2002

Chef de File du Projet : Ville de Nice.

Partenaire : Ville de Tanger (Maroc).

L'action présentée se proposait de lier à une approche d'information et de mobilisation sur les modalités de la coopération décentralisée, une démarche sectorielle visant à implanter de nouveaux réseaux transnationaux en matière d'aménagement du territoire.

Année Européenne des Personnes Handicapées 2003

Chef de File du Projet : Ville de Nice.

Partenaires : Nuremberg (Allemagne) et Cuneo (Italie).

La Ville de Nice a organisé une série de manifestations, ayant pour thème fédérateur : « Etre handicapé et citoyen à part entière : un Défi, une Chance pour l'Europe ».

Ces journées européennes ont été organisées en partenariat avec le Rectorat, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Formation Professionnelle, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports pour la Côte d'Azur, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction Départementale de l'Equipeement, l'A.N.P.E...

Programme MED'PACT 2006

Chef de file : Ville de Cagliari (Italie).

Partenaires : Jbeil-Byblos (Liban), Tunis (Tunisie).

La Ville de Nice a participé en tant que partenaire à un projet relatif à la création d'un réseau de villes fortifiées méditerranéennes permettant l'échange d'expériences et de personnel ainsi que le renforcement de leur capacité dans l'élaboration de nouvelles formes de planification touristique.

EUROPE ET INTERNATIONAL

Appel à propositions « Cinquantième Anniversaire du Traité de Rome »

Année 2006-2007.

Chef de file : Ville de Nice.

L'action présentée s'est concrétisée par l'organisation de deux journées de rencontres qui se sont déroulées les 21 et 22 mars 2007, sur le thème fédérateur « l'Europe en quête de démocratie ».

Cette manifestation a été organisée :

- En partenariat technique avec l'Institut du Droit de la Paix et du Développement – Université de Nice Sophia-Antipolis, la Représentation du Parlement européen à Marseille, la Représentation de la Commission européenne à Marseille, le Mouvement européen des Alpes-Maritimes,

- En partenariat technique et financier avec l'Association Idées Nouvelles Europe.

La Ville de Nice a également reçu le soutien des Consuls d'Italie, de Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de l'Allemagne, pays signataires du traité de Rome.

Programme Jean Monnet 2007-2008

Chef de file : Institut du Droit de la Paix et du Développement.

Partenaire : Ville de Nice.

Le projet avait pour objectif d'informer des publics divers sur des questions concernant l'Union européenne.

2 – LES JUMELAGES

Les jumelages offrent un cadre d'action privilégié pour entretenir des relations avec une ou plusieurs villes partenaires dans des pays différents et permettent de bâtir une véritable politique prospective. En effet, ils permettent d'ancrer les échanges entre villes partenaires dans le terroir des traditions, des cultures différentes, faisant vivre ainsi leurs diversités qui font la richesse de notre continent.

Nice se trouve au centre d'un réseau de 29 villes jumelées qui assure sa présence dans divers pays de :



- ◆ L'Europe du Nord et du Sud ;
- ◆ l'Europe centrale et orientale ;
- ◆ l'Amérique du Nord et du Sud ;
- ◆ l'Asie ;
- ◆ l'Afrique,

La Municipalité niçoise entretient et maintient ainsi des liens permanents avec ses villes-sœurs dans divers domaines tels que la culture, l'économie, le tourisme, les hautes technologies, le sport...- qui permettent de mettre en exergue le dynamisme, la pugnacité, la compétitivité, la modernité de la Capitale Azurée.

Jumelages actifs :

-  Coni, Italie depuis 1964
-  Édimbourg, Royaume-Uni depuis 1957
-  Gdańsk, Pologne depuis 1999
-  Hangzhou, République populaire de Chine depuis 1998
-  Laval (Québec), Canada depuis 2000
-  Nuremberg, Allemagne depuis 1954
-  Saint-Pétersbourg, Russie depuis 1997
-  Majorque, Espagne depuis 1969
-  Thessalonique, Grèce depuis 1992
-  Yalta, Ukraine depuis 1960
-  Miami, États Unis depuis 1997
-  Papeete, Polynésie Française depuis novembre 2009

Pacte d'amitié :

-  Xiamen, République populaire de Chine depuis 1998
-  Khemisset, Maroc depuis 2003

Autres jumelages :

-  Alicante, Espagne
-  Houston, Texas
-  Kamakura, Japon
-  Le Cap, Afrique du Sud
-  Libreville, Gabon
-  Manille, Philippines
-  Louisiane, Floride
-  Netanya, Israël
-  Nouméa, Nouvelle-Calédonie
-  Phuket, Thaïlande
-  Rio de Janeiro, Brésil
-  Santa Cruz de Tenerife, Îles Canaries
-  Sorrente, Italie
-  Saint-Denis de la Réunion, Réunion
-  Tananarive, Madagascar